

**Procès-verbal de l'assemblée communale
du lundi 4 juillet 2022
Salle communale**

Président : Alexandre Mouche

Secrétaire : Michel Beuret

Scrutateurs : Jean-Marc Rebetez et Jean-Claude Rossinelli

L'assemblée a été convoquée par publication au journal officiel no. 22, du jeudi 16 juin 2022 et par un avis officiel distribué en tout-ménage, ainsi que sur le site internet de la commune.

25 électeurs participent à l'assemblée.

Le droit de vote n'est contesté à aucun participant

L'ordre du jour et la convocation ne sont pas contestés

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021 ainsi que les dépassements budgétaires
3. Divers et imprévus

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Conformément à l'art. 27 du règlement d'organisation de la commune des Genevez, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mars 2022 a été publié sur le site internet de la commune et pouvait être consulté au secrétariat communal.

L'entrée en matière n'est pas contestée. Aucune demande n'est parvenue au bureau communal dans le délai légal. Le président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté tacitement.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021 ainsi que les dépassements budgétaires

L'entrée en matière n'est pas contestée. Le président ouvre la discussion

La caissière présente les comptes 2021, rubrique par rubrique. Le résultat final présente un excédent de charges de CHF 190'765.53, après le prélèvement d'un montant de CHF 130'000.- dans la réserve budgétaire. A fin 2021, celle-ci s'élèvent encore à CHF 76'330.-

La caissière relève que les 3 services (eaux, eaux usées et déchets) sont déficitaires et qu'il y aura lieu d'équilibrer ces comptes conformément à la législation cantonale.

Les différentes rubriques du compte de fonctionnement sont passées en revue. Les rubriques de 0 à 6 n'ont pas fait l'objet de remarques et demandes particulières.

Rubrique 7 : Environnement

Service des eaux : un citoyen est étonné du montant porté au ducroire. Il souhaite avoir des informations sur la gestion des arrérages de ce poste. La caissière explique la procédure et informe l'assemblée qu'un grand travail sera prochainement entrepris pour récupérer les factures impayées.

Le conseiller en charge du dicastère informe l'assemblée que celle-ci sera prochainement amenée à approuver un nouveau règlement des eaux (eau potable et eaux usées). Un citoyen souhaite savoir dans quelle mesure la facture d'eau augmentera, estimant payer trop cher.

Les services des eaux usées et des déchets n'ont pas fait l'objet de demandes particulières.

Rubrique 8 : économie publique, pas de demandes particulières

Rubrique 9 : impôts

Augmentation 1.95 à 2.05 effet seulement en 2022

Augmentation 1.00 à 1.2 pour mille

La caissière donne quelques informations de détails : cette année, la commune contribue à raison de sFr. 12'380.- à la péréquation financière. En 2022, la commune deviendra récipiendaire de la péréquation cantonale. Comme l'an passé, le poste impôt est impacté par la forte diminution des rentrées fiscales des personnes morales.

La caissière fait encore mention du rapport de la fiduciaire BDO. Les comptes ont été vérifiés et ceux-ci sont conformes aux prescriptions légales.

La parole n'étant plus demandée, le président met au vote cet objet. Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents.

3. Divers

Quelques interventions sont abordées dans les divers

Passage des cars postaux – passage de la poste

Un citoyen intervient concernant la vitesse des cars lors de leur passage et du danger potentiel pour les piétons et enfants. Jusqu'à ce jour, le conseil communal n'a pas reçu de courrier relatif à ce problème. Le Conseil communal interviendra auprès de Car Postal afin de faire respecter la vitesse et assurer la sécurité des usagers.

Tourbière du Prédame

Un citoyen demande si les personnes concernées par ce projet avaient été contactées au préalable. Il lui a été répondu oui. La séance de présentation a d'ailleurs fait l'objet de vifs débats.

Relocalisation de l'entreprise Crevoisier

Un citoyen demande des informations sur l'état d'avancement de ce dossier. Mme le Maire informe que suite au dépôt public, 4 oppositions ont été déposées. Celles-ci ont été levées par le Service du développement territorial. Un recours a été déposé suite à la décision du SDT, l'affaire est maintenant devant le tribunal cantonal administratif.

En fin de séance, le président lance un appel pour trouver un remplaçant à son poste dans la nouvelle législature à venir.

L'assemblée est levée à 20h45.

Lu et approuvé

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :

Alexandre Mouche

Michel Beuret